



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.6

Numéro de la demande : 2015-0845
Demande : Demande de conversion visant à remplir les conditions d'homologation d'un produit faisant l'objet d'une homologation complète
Produit : Fennosurf 583-C
Numéro d'homologation : 30820
Matière active (m.a.) : Ammoniac (présent sous forme de sulfate d'ammonium)
Numéro de document de l'ARLA : 2544960

But de la demande

Les données sur la stabilité à l'entreposage et les caractéristiques relatives à la corrosion étaient des données requises (autres que celles exigées en vertu de l'article 12) pour obtenir l'homologation complète du produit Fennosurf 583-C (numéro d'homologation 30820). Le but de la demande est de satisfaire ces exigences.

Évaluation des propriétés chimiques

Le produit Fennosurf 583-C est une solution contenant de l'ammoniac (présent sous forme de sulfate d'ammonium) à une concentration de 7,73 %. Cette préparation commerciale a une densité de 1,177 à 1,186 g/mL et un pH de 6,5. Les exigences en matière de propriétés chimiques pour ce produit ont été remplies.

Évaluation sanitaire, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation environnementale ou sanitaire ni aucune évaluation de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Conclusion

Les exigences en matière de données (autres que celles exigées en vertu de l'article 12) sur la stabilité à l'entreposage et les caractéristiques relatives à la corrosion du produit Fennosurf 583-C ont été satisfaites. Il n'y a plus aucune autre donnée de confirmation à obtenir.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
------------------------------	-----------

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.